



DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie a été consulté dans le cadre de la consultation écrite, prévue par l'article 5 du chapitre I de son règlement intérieur et à l'article 9 du décret n°68-376 du 26 avril 1968, modifié. Le recours exceptionnel à cette consultation, a été décidé par Monsieur Sébastien LECORNU, Président du Conseil d'Administration, en raison d'une situation d'urgence, nécessitant une décision du conseil, dans des délais trop brefs pour que cette décision puisse intervenir en séance ordinaire.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, pour compte rendu du Président, indication des avis recueillis et du résultat du vote.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

D'approuver la prise en charge des opérations intégrées au 7ième programme ci-dessous pour un montant total de 3 300 000 € HT selon les clés de financement précisées (mobilisant 1 237 500€ de participations EPF), sous réserve de l'accord définitif de la Région :

7ième PROGRAMME										
Convention 2022-2026										
Opération	Localisation	Nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie			
Intervention Villes moyennes										
Cinéma l'Estival	Jullouville	Travaux de déconstruction	CC de Granville Terre et Mer	200 000 €	37,5%	75 000 €	25%	50 000 €	37,5%	75 000 €
Desgenetais	Bolbec	Travaux de déconstruction	Caux Seine Agglo	1 400 000 €	37,5%	525 000 €	25%	350 000 €	37,5%	525 000 €
Ancienne laiterie/ casse auto	Torigny les Ville	Travaux de déconstruction	CA Saint-Lo Agglo	1 200 000 €	37,5%	450 000 €	25%	300 000 €	37,5%	450 000 €
Rue de Brême	Yvetot	Travaux de déconstruction	CC Yvetot Normandie	500 000 €	37,5%	187 500 €	25%	125 000 €	37,5%	187 500 €
Total interventions programme 7 - Fonds friches				3 300 000 €		1 237 500 €		825 000 €		1 237 500 €

D'autoriser le Directeur général à signer les conventions associées et éventuels avenants dans la limite de la participation de l'EPF Normandie ici présentée.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

13 OCT. 2023

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Jean-Benoît ALBERTINI